

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.01/21

Développement de la 5G et Plan climat : est-ce vraiment compatible ?

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche

La question écrite traite du développement de la technologie 5G et se demande à quel point elle est compatible avec le Plan climat en cours à Delémont. Quatre questions sont formulées. Les réponses sont chaque fois données ci-dessous.

Le Conseil communal a-t-il encore la maîtrise du déploiement de la 5G sur son territoire ?

Les recherches effectuées par le Service UETP montrent que l'ORNI (Ordonnance 814.710 sur la protection contre le rayonnement non ionisant) pose déjà des limites très strictes quant au rayonnement et que les Cantons et Communes ont une marge de manœuvre à disposition, notamment sur l'aspect paysager et esthétique quant à l'implantation d'antennes. Les Communes peuvent par ailleurs adapter leur Plan d'aménagement local afin d'ancrer la notion de pesée des intérêts et tenir compte des effets de la 5G sur la population en général. Dans ce sens, une planification devrait démarrer prochainement avec la révision du Plan d'aménagement local afin de définir une hiérarchie de zones d'implantation en fonction de priorités (modèle « en cascade »). Une collaboration est prévue avec les opérateurs, le dialogue étant essentiel pour que les demandes en cours ou à venir pour la 5G soient cohérentes avec la future planification. Le Conseil communal entend donc bien assurer la maîtrise du déploiement de la 5G.

Le moratoire, décrété le 26 août 2019 dans la réponse du Conseil communal à la question écrite 2.10/19, est-il encore en vigueur ? Si ce n'est pas le cas, quelle en est la raison ?

Le moratoire ne peut pas être appliqué car il n'existe pas une base légale suffisante. La Confédération a clairement indiqué que les moratoires décidés par certains Cantons et certaines Communes ne pouvaient pas être appliqués. Le Gouvernement jurassien a rappelé cette problématique au Parlement.

Le Conseil communal est-il sensible à cette incompatibilité entre déploiement de la 5G et développement d'un Plan climat ?

Le Conseil communal est naturellement conscient que le déploiement des nouvelles technologies, auxquelles recourent la très grande partie des citoyens et des entreprises, peut présenter certaines incompatibilités avec la lutte contre le réchauffement climatique. Toutefois, sur ces questions, le Conseil communal a peu de marge de manœuvre, puisque la Commune ne peut pas s'opposer formellement à leur déploiement, en particulier pour la 5G. Par contre, les Autorités communales peuvent planifier les installations pour maîtriser les demandes d'équipements 5G sur le territoire communal avec les outils disponibles.

Le cas échéant, comment compte-t-il procéder pour y remédier ?

La révision du Plan d'aménagement local est prévue avec la planification « en cascade » dont les études pourront démarrer dès l'acceptation du crédit qui sera présenté au Conseil de Ville. L'objectif est d'avoir une base légale en vigueur fin 2021 et de pouvoir traiter les nouvelles demandes des opérateurs dès l'entrée en force des nouvelles dispositions communales qui devront être acceptées par le Corps électoral.

Pour remédier aux effets de la 5G et d'autres technologies, le Conseil communal souhaite finaliser le Plan climat prochainement. Celui-ci comprendra de nombreuses mesures qui viseront à réduire les émissions de GES de la ville.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger